

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo RAUS, Carlo HEUERTZ, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

Excusée : Kim KARTHEISER, conseiller.

### 1) Correspondance.

- La nouvelle structure de la Maison relais à Aspelt, destinée à accueillir les enfants de l'éducation précoce, sera inaugurée le 3 octobre 2024 à 14h.
- L'inauguration du château d'eau rénové à Hellange aura lieu le 14 octobre 2024 à 16h30.
- Le coordinateur sportif présentera son travail le 9 octobre 2024 à 19h.

### 2) Questions écrites au Collège échevinal.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter la motion du parti CSV relative à la mise en place d'un budget participatif pour l'exercice budgétaire 2025 à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. (Voir point 20)

Vote : 10x pour

### 3) Modification ponctuelle du PAG – partie écrite – gabarits protégés.

Le projet de modification ponctuelle de la partie écrite du plan d'aménagement général relative aux gabarits d'une construction existante et murs à préserver a été présenté dans la séance du Conseil communal du 28 février 2024 et le Conseil communal a marqué son accord au projet. Aucune réclamation n'a été introduite contre le projet.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la modification ponctuelle de la partie écrite du plan d'aménagement général relative aux gabarits d'une construction existante et murs à préserver, telle que présentée.

Vote : 10x pour

#### **4) Modification ponctuelle du PAG – Terrain de foot.**

Le Conseil communal a marqué son accord au projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général concernant l'intégration de fonds sis à Aspelt dans le périmètre afin de pouvoir concrétiser l'agrandissement du terrain de foot.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la modification ponctuelle du plan d'aménagement général relative à des fonds sis à Aspelt, au lieu-dit « Auf den Schacken », telle que présentée.

Vote : 10x pour

#### **5) Modification ponctuelle du PAP-QE – Terrain de foot.**

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier - quartier existant (PAP-QE) « Extension terrain de foot », telle que présentée.

Vote : 10x pour

Monsieur Beissel informe que le projet d'extension du terrain de foot à Aspelt sera prochainement lancé.

#### **6) Approbation de trois lotissements.**

- Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le lotissement d'une parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange, sous le numéro 3/3481, sise 7, Wisestrooss, afin de créer deux lots et de permettre la conservation du bâtiment principal protégé et la transformation de la grange en appartements.

Vote : 10x pour

- Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le lotissement d'une parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange, sous le numéro 62/3307, sise 7, Crauthemerstrooss, afin de créer trois lots pour la construction de maisons jumelées.

Vote : 10x pour

- Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le lotissement d'une parcelle dans la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange, inscrite au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange, sous le numéro 1023/3193, afin de créer deux lots et permettre la construction d'appartements au niveau de la grange.

Vote : 10x pour

### **7) Organisation d'un cours de kettlebell et fixation des honoraires.**

Sur proposition du Collège échevinal, le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'organiser un cours de kettlebell à partir du mois de janvier 2025, de fixer les honoraires des moniteurs/trices à 75 € par heure de cours et d'imputer les frais y relatifs sur l'article budgétaire 3/829/642800/99001 relatif aux indemnités pour les cours de gym.

Vote : 10x pour

### **8) Fixation des droits d'inscription pour le cours de kettlebell.**

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer les droits d'inscription pour le cours de kettlebell à 50 € par personne et d'imputer les recettes sur l'article budgétaire 2/829/706160/99001 relatif à la participation des particuliers aux frais des cours de gym, de l'exercice 2025.

Vote : 10x pour

### **9) Approbation de décomptes.**

- Monsieur Beissel présente le décompte relatif à la réfection de la canalisation dans la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange.

Devis voté : 100.000 € TTC

Dépenses : 90.424,01 € TTC

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le décompte relatif à la réfection de la canalisation dans la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange.

Vote : 10x pour

- Monsieur Beissel présente le décompte relatif à la mise en place d'un système de lecture à distance des compteurs d'eau pour l'exercice 2023 et explique que le remplacement des compteurs d'eau n'a pas généré de frais en 2023 parce que le service des eaux de la Commune a effectué les travaux. Tous les compteurs d'eau seront remplacés d'ici fin janvier 2025.

Devis voté : 25.000 € TTC

Dépenses : 0 €

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le décompte relatif au programme 2023 de la mise en place d'un système de lecture à distance des compteurs d'eau.

Vote : 10x pour

### **10) Approbation d'un devis supplémentaire relatif à la construction d'une infrastructure SEA pour l'éducation précoce à Aspelt.**

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que la nouvelle structure de la Maison relais à Aspelt fonctionne depuis la rentrée scolaire et que l'agrément a été délivré pour l'accueil de 60 enfants.

Il soumet au Conseil communal le devis supplémentaire, portant sur 175.000 € TTC, pour des travaux supplémentaires notamment dans le cadre de la nouvelle loi sur l'accessibilité des lieux publics.

Monsieur Gaffinet demande pourquoi les enfants du cycle 1 – préscolaire sont transportés dans les locaux de la Maison relais à Aspelt et non pas des enfants intégrant d'autres cycles.

Monsieur Beissel explique que 40 élèves sont inscrits au cycle 1 – précoce à Aspelt et peuvent profiter des services de la Maison relais. Vu que la nouvelle structure à Aspelt dispose d'un agrément pour 60 enfants, il a été décidé d'accueillir 20 enfants, figurant sur la liste d'attente pour la Maison relais à Frisange, dans la nouvelle structure à Aspelt. Vu que l'infrastructure a été adaptée aux enfants du précoce, on a décidé d'y intégrer 20 enfants supplémentaires du cycle 1 – préscolaire.

Monsieur Gaffinet suggère de faire fonctionner dorénavant 3 classes dans l'éducation précoce au lieu de créer des classes à 20 élèves.

Monsieur Courtois déplore qu'il y ait toujours des devis supplémentaires pour les projets importants et informe que dans le cadre de la loi d'accessibilité des lieux publics, la Commune peut se voir accorder des subsides.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal qu'on est en train de faire l'état des lieux de tous les bâtiments communaux par rapport à la mise en conformité avec la nouvelle loi sur l'accessibilité des lieux publics. Les subsides y relatifs seront demandés en temps utile.

Le Conseil communal décide, avec 8 voix pour et 2 abstentions (LSAP), d'approuver le devis supplémentaire relatif à la construction d'une infrastructure SEA pour l'éducation précoce à Aspelt, portant sur le montant de 175.500 € TTC, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/242/221311/23001 relatif à la construction d'une infrastructure SEA pour l'éducation précoce.

Vote : 8x pour  
2 abstentions (LSAP)

### **11) Augmentation de crédit relative à la construction d'une infrastructure SEA pour l'éducation précoce à Aspelt.**

Le Collège échevinal propose de financer l'augmentation de crédit pour la construction de l'infrastructure SEA pour l'éducation précoce à Aspelt par la diminution du crédit réservé à l'extension des salles de classe de l'école à Frisange (article budgétaire 4/910/221311/24020). La délibération afférente est prise par le Collège échevinal.

Le Conseil communal décide, avec 8 voix pour et 2 abstentions (LSAP), d'augmenter de 175.500 € le crédit de l'article budgétaire 4/242/221311/23001 relatif à la construction d'une infrastructure SEA pour l'éducation précoce, pour l'arrêter à 910.300,13 €.

Vote : 8x pour  
2 abstentions (LSAP)

### **12) Conventions Pedibus 2024/2025 entre les associations et l'asbl Anne.**

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les conventions Pedibus pour l'année scolaire 2024/2025 conclues en date du 25 septembre 2024 entre la Commune de Frisange et l'asbl Anne, ayant comme objet l'accompagnement des enfants inscrits à la Maison Relais et fréquentant les prestations des associations Aspelt Gym Academy, LASEP, Zumba kids, Shotokan Karate Club Frisange, DT Fréiseng et l'école de musique, et d'imputer les dépenses sur l'article budgétaire 3/242/612160/99001 relatif à la participation aux frais de la Maison Relais.

Vote : 10x pour

### **13) Approbation des contrats de fermage.**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte nature, le Collège des bourgmestre et échevins a rajouté aux contrats de fermage existants des critères en faveur de la protection de la nature.

- Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le nouveau contrat de fermage signé en date du 25 septembre 2024 entre le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Frisange et Monsieur Georges Friederich.

Vote : 10x pour

- Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le nouveau contrat de fermage signé en date du 25 septembre 2024 entre le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Frisange et Monsieur Marc Gouden.

Vote : 10x pour

- Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le nouveau contrat de fermage signé en date du 25 septembre 2024 entre le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Frisange et Monsieur Laurent Holtzem.

Vote : 10x pour

- Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le nouveau contrat de fermage signé en date du 9 juillet 2024 entre le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Frisange et Madame Anouk Kauffmann.

Vote : 10x pour

- Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le nouveau contrat de fermage signé en date du 9 juillet 2024 entre le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Frisange et Monsieur Edmond Trausch.

Vote : 10x pour

#### **14) Fixation de l'heure de fermeture pour les établissements commerciaux.**

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder à toutes les exploitations commerciales, à l'exception des stations d'essence, cafés et restaurants, établies sur le territoire de la Commune de Frisange, l'autorisation de prolonger l'heure de fermeture jusqu'à 20.00 heures les dimanches et jours fériés de l'année 2025.

Vote : 10x pour

#### **15) Nomination de membres de la Commission scolaire.**

Étant donné qu'un nouveau comité d'école a été élu pour la période scolaire allant de 2024 à 2029, deux nouveaux représentants du personnel de l'école fondamentale de Frisange sont proposés au sein de la Commission scolaire.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, de nommer Madame Christiane Henin et Monsieur Mark Wilwert comme membres de la Commission scolaire, en remplacement de Madame Claudette Meyers et Monsieur Patrick Stoffel.

Vote : 10x pour

#### **16) Création de deux postes de salariés non-qualifiés.**

Vu que la Commune de Frisange s'agrandit et qu'il y a de plus en plus d'infrastructures communales à entretenir, le service des régies doit faire face à une charge de travail croissante. L'équipe actuelle de l'atelier communal compte 14 salariés non-qualifiés et 6 salariés qualifiés et l'équipe des concierges compte 6 salariés non-qualifiés et 1 salarié qualifié. Le Collège échevinal propose d'engager deux salariés non-qualifiés supplémentaires pour garantir le bon fonctionnement du service.

Monsieur Gaffinet demande quels travaux seront à effectuer par les nouveaux salariés.

Monsieur Beissel répond qu'il est prévu de créer des postes de salariés non-qualifiés. Si toutefois un salarié est diplômé, il travaillera dans le domaine correspondant à sa qualification.

Vu que les équipements techniques des bâtiments communaux deviennent de plus en plus complexes, Monsieur Meyer propose d'engager un plus grand nombre de salariés qualifiés.

Monsieur Beissel répond que parmi les salariés qualifiés, il y a un électricien. En outre, la Commune dispose de contrats d'entretien pour les installations techniques et informatiques.

Monsieur Courtois informe que le parti CSV ne s'oppose pas à l'engagement de salariés supplémentaires. Or, il faut garder à l'esprit la répercussion de l'augmentation des dépenses ordinaires sur le budget.

Monsieur Beissel confirme que le Collège échevinal en est bien conscient. Il faut cependant constater que l'administration communale de Frisange fonctionne avec un effectif en personnel limité, comparé à d'autres communes avec le même nombre d'habitants.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, de créer deux postes supplémentaires de salariés non-qualifiés d'après le contrat collectif des salariés de la Commune de Frisange, dans le groupe de traitement B.

Vote : 10x pour

**17) Création d'un poste sous le statut du fonctionnaire communal dans la catégorie B, groupe de traitement B1.**

Le Collège échevinal propose de renforcer le secrétariat communal pour faire face à l'augmentation constante de la charge de travail et en vue d'occuper le poste de secrétaire adjoint.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel précise que le fonctionnaire affecté actuellement au secrétariat communal, sera transféré au Bureau de la population pour remplacer un congé de maternité. Il est prévu de faire fonctionner le secrétariat avec un secrétaire et un fonctionnaire qui pourra assister et remplacer le secrétaire communal.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, de créer un poste sous le statut du fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

Vote : 10x pour

**18) Conversion d'un poste sous le statut du fonctionnaire communal dans le groupe de traitement B1 en un poste du groupe de traitement C1.**

Vu qu'aucun candidat n'a rempli les conditions requises pour le secrétariat du service technique, le Collège échevinal propose de convertir le poste de la catégorie B, groupe



de traitement B1, créé lors de la séance du 28 février 2024, en un poste de la catégorie C, groupe de traitement C1.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, de convertir le poste sous le statut du fonctionnaire communal de la catégorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, créé lors de la séance du 28 février 2024, en un poste sous le statut du fonctionnaire communal de la catégorie C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif.

Vote : 10x pour

### **19) Droits de préemption.**

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, de renoncer au droit de préemption sur le terrain inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous le numéro 1191/4041, au lieu-dit « Hinter dem Dorf », d'une contenance de 21 ares 73 centiares.

Vote : 10x pour

### **20) Motion du parti CSV.**

Monsieur Courtois présente la motion du parti CSV relative à la mise en place d'un budget participatif pour l'exercice budgétaire 2025.

#### Motioun : Mise en place vun engem Budget participatif fir d'Budgetsjoer 2025

Net nëmmen, mee besonnesch och wéinst der aktuell besuergneserreegender Entwécklung vun der Demokratie och an Europa, ass et der CSV wichteg fir d'Awunner méi an d'Decisiounen, déi op Gemengenniveau ufalen, mat anzebannen an hinnen d'Méiglechkeet ze ginn, aktiv dorun deel ze huelen.

Eng Méiglechkeet fir dëst ze errechen ass iwwert e sougenannte „Budget participatif“. Et handelt sech dobäi ëm en demokratesche Prozess wou d'Awunner d'Méiglechkeet hu fir Iddien a Projeten, déi en Interêt général hunn an d'Liewensqualität verbessere sollen, eranzerechen, déi da mat dësem Budget kënne realiséiert ginn.

D'Modalitéite vun esou engem partizipative Budget kënne ganz ënnerschiddlech sinn. De Schäfferot sollt hei dee fir si (an déi concernéiert Gemengeservicer) gëeegentsten Oflaf festleeën. Mir sinn als CSV awer och gäre bereet fir eis beim Ausschaffe vun de Modalitéiten aktiv mat anzebriéngen, falls dat vum Schäfferot gewënscht ass.

D'CSV Fréiseng proposéiert dem Gemengerot dowéinst folgend Decisioun ze huelen:

D'Gemeng Fréiseng gesäit am Budget 2025 e Budgetsposte fir e partizipative Budget vir. Als CSV géife mer eng Enveloppe vun 100.000 € fir déi éischte Kéier virschloen.

Le Collège échevinal a discuté au préalable de la motion du parti CSV et l'a avisée favorablement.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la motion du parti CSV et de mettre en place un budget participatif de 100.000 € pour l'exercice budgétaire 2025.

Vote : 10x pour

## **21) Questions orales au Collège échevinal**

Monsieur Gaffinet remercie le Collège échevinal pour la réorganisation des lignes du Pedibus. Il demande pourquoi le bus scolaire dessert l'arrêt « Aaluecht » alors qu'une ligne du Pedibus passe à 50 m de l'arrêt.

Monsieur Beissel doit se renseigner à ce sujet. Lors de l'organisation des transports scolaires, les responsables ont surtout veillé à garantir la sécurité des élèves, vu les nombreux chantiers.